

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.03PR
concernant**

une demande de crédit d'investissement de Fr. 750'000.-- pour la participation de la ville au programme « ProKilowatt » et l'installation de 500 luminaires LED

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 février 2013. Elle était composée de Mesdames Anilda Dewarrat et Martine Frey Taillard, désignée premier membre, et de Messieurs Maximilien Bernhard, Steves Buchs, Daniel Burdet, Olivier Di Prinzio, Nicola Schirinzi et Giancarlo Valceschini.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria Capt, municipale du SEY et de Monsieur Jean-Marc Sutterlet, chef de section des réseaux électriques et chargé du projet « Prokilowatt ». Nous les remercions pour la clarté de leurs explications et pour leur disponibilité.

La Municipalité a saisi l'opportunité de pouvoir bénéficier d'une subvention fédérale pour accélérer le remplacement des lampes au mercure par des lampes LED. L'obtention de la subvention se faisant sous forme de concours, il est à relever au passage que c'est la qualité du projet yverdonnois (réalisé de surcroît dans un temps relativement court) qui a été récompensée.

Après l'installation des 500 luminaires LED proposée dans le présent préavis, il n'y aura donc plus de lampes au mercure en ville d'Yverdon. Sur 3500 points lumineux, il y en aura environ 650 utilisant la technologie LED, c'est-à-dire environ 20% de l'éclairage total.

Monsieur Sutterlet précise que la technologie LED est en constante évolution. Le service a donc freiné le remplacement des LED jusqu'à maintenant dans l'attente des améliorations. Cette technologie a actuellement un rendement lumineux égal ou supérieur aux lampes au sodium. Elle représente donc l'éclairage d'avenir, pas tant pour les économies d'énergie générées par les lampes LED, qui ne sont pas encore avérées par manque de recul, que pour sa grande souplesse d'utilisation. En effet, elle permet notamment de varier la luminosité et d'avoir recours à la détection de mouvement, ce qui est par contre réellement source d'économie.

A ce propos, Monsieur Sutterlet présente à la commission un kit de démonstration pour illustrer ce principe : le système est réglé pour s'enclencher juste avant que la personne arrive sous le luminaire, qui reste allumé un certain temps. Ce processus se répète au luminaire suivant. Ce système de détection de mouvement a été mis au point par le SEY en collaboration avec une entreprise de la place. Il s'agit d'un système innovant, qui commence à se répandre dans d'autres villes.

Le test d'« éclairage dynamique » effectué dans le quartier des Prés-du-Lac a été concluant. Les habitants s'y sont bien habitués et les économies d'énergie réalisées sont de l'ordre de 50%.

Cette installation de luminaires LED va tout à fait dans le sens de la motion déposée par Monsieur le Conseiller Giancarlo Valceschini et renvoyée à la Municipalité par notre Conseil en mars 2012, motion qui demandait la mise en conformité écologique et économique de notre éclairage public, la création d'un plan d'équipement sur 10 ans et une meilleure maîtrise de la pollution lumineuse. Permettant une meilleure focalisation du faisceau lumineux et un éclairage variable, les lampes LED répondent à cette préoccupation.

Vœu

La commission émet le vœu que la Municipalité et son service des énergies poursuivent le renouvellement et l'amélioration de l'éclairage public au-delà du programme « Prokilowatt ». Elle les invite à présenter un plan d'équipement au Conseil communal dans les meilleurs délais et à continuer d'être attentifs aux problèmes de pollution lumineuse.

Conclusions

Persuadée que l'installation de lampes LED représente l'avenir pour l'éclairage de notre ville, la commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis PR13.03PR tel que présenté.



Yverdon-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Martine Frey Taillard